

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27857**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Décorateur(trice) manuel(le) sur porcelaine

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des industries céramiques de France - Confédération des industries céramiques de France (CICF)	Président

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3238 - Industries céramiques de France

#### Code(s) NSF :

224 Matériaux de construction, verre, céramique

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le (la) décorateur (trice) manuel (lle) sur porcelaine exécute des décors au pinceau, à la plume ou au tampon en respectant les étapes du procédé de décoration traditionnelle mises en œuvre dans les industries céramiques.

Il ou elle assure la préparation de la pièce, la préparation des couleurs, l'exécution du décor et prend en compte dans ses pratiques les contraintes des phases de cuisson.

Il ou elle assure la traçabilité des opérations de décoration, assure la maintenance de premier niveau, nettoie son poste de travail et respecte les consignes de sécurité.

Ses compétences s'articulent autour de 6 grands pôles d'activités :

A1 : Organiser son poste de travail et préparer sa production.

A2 : Appliquer les couleurs

A3 : Exécuter un décor suivant la technique adaptée

A4 : Contrôler et cuire une production

A5 : Maintenir et améliorer

A6 : Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement

Les capacités attestées :

C1 : Vérifier le fonctionnement des équipements, la présence et la disponibilité des outils et matières d'œuvre.

C2 : Identifier et contrôler les pièces à décorer

C3 : Préparer les couleurs et les pièces

C4 : Employer les couleurs et employer l'or et le platine

C5 : Mettre en œuvre les techniques de décor : pose du vernis réserve, aplat, dégradé, fond

C6 : Réaliser des garnitures d'anses et réaliser des lames

C7 : Exécuter des filets sur forme ronde et ovale

C8 : Reproduire un modèle

C9 : Reproduire un monogramme

C10 : Réaliser un garnissage

C11 : Réaliser la repasse

C12 : Contrôler le travail avant et après cuisson

C13 : Enfournier et cuire une production de pièces peintes

C14 : Nettoyer les outils, le poste de travail et son environnement

C15 : Améliorer sa production

C16 : Rendre compte de son activité

C17 : Respecter les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement en vigueur au poste de décorateur (trice)

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Industrie et artisanat céramique

Arts de la table / Carreaux / poterie utilitaire / luminaire. Entreprises généralement de type PME/PMI.

- Décorateur (trice) Manuelle sur Porcelaine

- Fileur (euse)

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

B1302 : Décoration d'objets d'art et artisanaux

B1201 : Réalisation d'objets décoratifs et utilitaires en céramique et matériaux de synthèse

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Le référentiel du CQP DECORATEUR (TRICE) MANUEL (LLE) SUR PORCELAINE est constitué de plusieurs domaines d'activités professionnelles (blocs de compétences) indépendants les uns des autres. Tous ces blocs de compétences doivent être validés pour que le CQP soit délivré.

Ce CQP est accessible soit à l'issue d'un parcours de formation professionnelle, soit à l'issue d'une action de validation des acquis de

l'expérience (VAE).

Dans le cadre d'un parcours de formation professionnelle, l'accès à la certification est constitué des étapes suivantes :

- En amont, une phase d'inscription préalable, par l'intermédiaire d'une entreprise ou d'un organisme.
- Une phase constitutive de l'évaluation.

L'Institut de Céramique Française définit les modalités d'évaluation en concertation avec l'entreprise et les acteurs concernés (organismes, candidats, tuteurs...) Les capacités professionnelles mentionnées dans le référentiel du CQP sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères, niveaux d'exigence et conditions d'évaluation définis par ce même référentiel.

- Une phase de jury paritaire de délibération qui vérifie que l'organisation des actions d'évaluation est conforme au dispositif paritaire et au référentiel du CQP visé, examine le récapitulatif des évaluations mis à disposition par la commission d'évaluation et déclare admissibles ou non admissibles les candidat(e)s.

Dans le cadre d'une validation des acquis de l'expérience (VAE), l'accès à la certification est constitué des étapes suivantes :

- En amont, une phase de recevabilité de la demande.
- Une phase constitutive de la commission de validation : un entretien de validation, à l'appui d'un dossier de preuves préalablement constitué décrivant des situations professionnelles en rapport avec les capacités professionnelles du CQP visé.
- Une phase de jury paritaire de délibération qui vérifie que l'organisation des actions d'évaluation est conforme au dispositif paritaire et au référentiel du CQP visé, examine le récapitulatif des évaluations mis à disposition par la commission d'évaluation et déclare admissibles ou non admissibles les candidat(e)s.

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 27857 - Maintenir et améliorer	<p><b>Descriptif :</b> Ce bloc de compétences reprend les capacités professionnelles suivantes :</p> <p>C14 : Nettoyer les outils, le poste de travail et son environnement C15 : Améliorer sa production C16 : Rendre compte de son activité</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Evaluation à partir d'une situation professionnelle réelle ou reconstituée, si le lieu du jury le permet, par observation avec questionnements . Et/ou Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : Le (la) candidat(e) transmet un dossier descriptif des activités à l'Institut de Céramique Française centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise. La présentation de ces activités devant un jury permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites. Et Avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le (la)candidat(e) lors de la réalisation des activités professionnelles. Et Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en œuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.</p> <p><b>Attestation :</b> Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 27857 - Organiser son poste de travail et préparer sa production.</p>	<p><b>Descriptif :</b>            Ce bloc de compétences reprend les capacités professionnelles suivantes :            C1 : Vérifier le fonctionnement des équipements, la présence et la disponibilité des outils et matières d'œuvre.            C2 : Identifier et contrôler les pièces à décorer            C3 : Préparer les couleurs et les pièces</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b>            Evaluation à partir d'une situation professionnelle réelle ou reconstituée, si le lieu du jury le permet, par observation avec questionnements .            Et/ou            Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : Le (la) candidat(e) transmet un dossier descriptif des activités à l'Institut de Céramique Française centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise.            La présentation de ces activités devant un jury permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.            Et            Avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le (la)candidat(e) lors de la réalisation des activités professionnelles.            Et            Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en œuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.</p> <p><b>Attestation :</b>            Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 27857 - Appliquer les couleurs</p>	<p><b>Descriptif :</b>            Ce bloc de compétences reprend les capacités professionnelles suivantes :            C4 : Employer les couleurs et employer l'or et le platine            C5 : Mettre en œuvre les techniques de décor : pose du vernis réserve, aplat, dégradé, fond et lames            C6 : Réaliser des garnitures d'anses, exécuter des filets sur forme ronde et ovale</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b>            Evaluation à partir d'une situation professionnelle réelle ou reconstituée, si le lieu du jury le permet, par observation avec questionnements .            Et/ou            Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : Le (la) candidat(e) transmet un dossier descriptif des activités à l'Institut de Céramique Française centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise.            La présentation de ces activités devant un jury permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.            Et            Avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le (la)candidat(e) lors de la réalisation des activités professionnelles.            Et            Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en œuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.</p> <p><b>Attestation :</b>            Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 27857 - Exécuter un décor suivant la technique adaptée</p>	<p><b>Descriptif :</b>  Ce bloc de compétences reprend les capacités professionnelles suivantes :  C7 : Exécuter des filets sur forme ronde et ovale  C8 : Reproduire un modèle  C9 : Reproduire un monogramme  C10 : Réaliser un garnissage  C11 : Réaliser la repasse</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b>  Evaluation à partir d'une situation professionnelle réelle ou reconstituée, si le lieu du jury le permet, par observation avec questionnements .  Et/ou  Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : Le (la) candidat(e) transmet un dossier descriptif des activités à l'Institut de Céramique Française centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise.  La présentation de ces activités devant un jury permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.  Et  Avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le (la)candidat(e) lors de la réalisation des activités professionnelles.  Et  Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en œuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.</p> <p><b>Attestation :</b>  Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 27857 - Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement</p>	<p><b>Descriptif :</b> Ce bloc de compétence reprend la capacité professionnelle suivante :</p> <p>C17 : Respecter les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement en vigueur au poste de décorateur (trice)</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Evaluation à partir d'une situation professionnelle réelle ou reconstituée, si le lieu du jury le permet, par observation avec questionnements . Et/ou Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : Le (la) candidat(e) transmet un dossier descriptif des activités à l'Institut de Céramique Française centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise. La présentation de ces activités devant un jury permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites. Et Avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le (la)candidat(e) lors de la réalisation des activités professionnelles. Et Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en œuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.</p> <p><b>Attestation :</b> Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 27857 - Contrôler et cuire une production	<p><b>Descriptif :</b> Ce bloc de compétences reprend les capacités professionnelles suivantes : C12 : Contrôler le travail avant et après cuisson C13 : Enfournier et cuire une production de pièces peintes</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Evaluation à partir d'une situation professionnelle réelle ou reconstituée, si le lieu du jury le permet, par observation avec questionnements . Et/ou Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : Le (la) candidat(e) transmet un dossier descriptif des activités à l'Institut de Céramique Française centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise. La présentation de ces activités devant un jury permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites. Et Avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le (la)candidat(e) lors de la réalisation des activités professionnelles. Et Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en œuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.</p> <p><b>Attestation :</b> Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.</p>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	<p>Le président du jury est élu à chaque jury parmi et par les membres du jury, avec dans la mesure du possible une alternance de candidature entre le collège employeurs et le collège salariés Nombre de personnes composant le jury : 4 Pourcentage du nombre de personnes extérieures au dispositif conduisant au CQP : 100% Répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage : 50 % de représentants du collège employeur et 50% de représentant du collège salariés.</p>
En contrat de professionnalisation	X	IDEM

Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X		IDEM

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 03 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Décorateur(trice) manuel(le) sur porcelaine" avec effet au 03 mars 2017, jusqu'au 03 mars 2020.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

6.5 titulaires de la certification par an en moyenne

##### Autres sources d'information :

Observatoire des métiers <http://www.opca3plus.fr>

##### Lieu(x) de certification :

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des industries céramiques de France - Confédération des industries céramiques de France (CICF) : Île-de-France - Hauts-de-Seine ( 92) [Issy-Les-Moulineaux]  
CICF - 2 bis rue Michelet - 92130 Issy-Les-Moulineaux

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- Institut de Céramique Française - 1 avenue d'Esther -87069 LIMOGES Cedex
- AFPI Limousin (Limoges) par délégation de l'Institut de Céramique Française - 9, rue Jean-Baptiste Say - 87000 Limoges

##### Historique de la certification :

Modalité d'élaboration des références : Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des industries céramiques de France